

FORMULE DE DÉCLARATION DE MUTATION PAR DÉCÈS.

Coût : 5 centimes. (Loi du 25 février 1901, art. 22.)

DÉPARTEMENT

BUREAU

de Sarthe.

SUCCESSION de M.

Wald Alexis

La soussignée

Launais Felicité Anne Marie

(Nom, prénoms et domicile du déclarant.)

résidant au Baire commun de Saint-hoult

née à Porcane le 3 février 1883 âgée de 28 ans

agissant en qualité de *Mariage, Marie Wald*

(Mère, légataire, donataire, tuteur, curateur, mandataire.)

déclare que M.

Wald Alexis

(Nom et prénoms du défunt.)

né à Combleux le 3 novembre 1883

âgé de *28 ans*, de nationalité

(Si le défunt n'est pas français.)

(Célibataire, époux ou épouse de, veuf ou veuve de)

son époux

exerçant la profession de *Meurier*

domicilié au *Baire en Saint-hoult*

est décédé à *Porcane (Morbihan)*

le *vingt huit juin mil neuf cent onze*

Énoncer les noms, prénoms, domiciles et degré de parenté avec le défunt des héritiers et légataires. — Analyser les dispositions testamentaires et les clauses du contrat de mariage. — Désigner les biens dépendant de l'hérédité (1° biens dépendant de la communauté, s'il en existe une; 2° biens appartenant en propre à l'auteur de la succession).

1° *L'Épouse* *Wald* *dénommée*

2° *Wald Félicité Marie* *chez*

sa mère au Baire *7 ans*

3° *Wald Alexis* *au Baire* *5 ans*

3° *Wald André François Marie* *au Baire* *3 ans*

4° *Wald Hélène Marie* *au Baire* *1 an*

les 4 enfants

Ni testament, ni contrat de mariage, ni assurance

Montant de l'Inventaire *matériel* *576*

et quêtes

1° *Les études de M. Guille notaire à Beignon en date des 15 et 16 novembre 1909*

2° *Le Moulin du Baire composé de maison d'habitation et d'exploitation et Reporta* *576*

MARGE RÉSERVÉE AU RECEVEUR.

DÉCLARATION

du *vingt huit* *septembre* *1911* n° *369*

QUITTANCE N° *208*

Lorsqu'il aura été fait plusieurs déclarations concernant la même succession, le receveur en mentionnera ci-après les dates et les numéros.

Table des décès, vol. folio *68* n° *40*

Compte au répertoire général du de cujus : vol. *12* n° *1337*

de son conjoint : vol. n°

COMPTE des SUCCESSIONS au répertoire général.

Vol. Cases.

43 *460*

461

462

463

Muffian de...
Dec 19138.

L. J. J...

Reçu par 876

écrits, roue hydrauliques
 ancale, dépôt, jardin et potes
 pature au Mont N° 1306
 1^{er} J 11 are environ Val. Loc. 100^{fr} 116 x 120 = 3920
 2^o La pature de Bains
 N° 1310, 1311 1^{er} J 41^{are} 37 Val. 2^o 2^o 2 x 25
 total des acquits 198 x 25 = 4950
 total 8870

à remplir par LE DECLARANT. COLONNE RÉSERVÉE AU RECEVEUR.

Valeur en capital des biens transmis.		COLONNE RÉSERVÉE AU RECEVEUR.	
fr.	c.	fr.	c.
3920		876	
50			
3970		3970	

Moitié à la succession = 2763
 Montant du passif
 D'après l'état ci joint 1258^{fr} 40
 Total moitié à la succession = 629^{fr} 20
 total de l'actif 2193^{fr} 80

1		1673	
1/2		4586	
1/2		2273	
1/2		600	

Certifié sincère et véritable
 la présente déclaration contenue en quatre feuillets
 en une feuille et s'élevant à la somme de deux mille huit cent quatre vingt trois francs
 quatre vingt centimes, la déclarant a dit ne savoir
 signer.

418	25	25092	
1/2		142208	
		28442	

l'imprimé le vingt quatre
 décembre mil neuf cent onze
 Deux mots raris nulli
 cinq mots en renvoi et douze chiffres
 marchandises apposés.
 Soule déclarant illégitime
 L. L. L.

101
 876
 260
 196
 66 x 100 = 6600
 1673
 2313
 2647
 578.25
 1967.00
 3934
 26635
 2) Deux mil cent trente trois
 19.73
 13.25
 32.98
 26.49
 9.29
 9.99